

a) Manque d'unité dans la pratique ; b) vu les circonstances, la doctrine du Décret est presque complètement négligée.

II. Moyens pratiques d'exercer l'Apostolat de la communion.

1. Conférences régulières entre directeurs et confesseurs de ces établissements pour travailler avec ensemble et suite.

2. Instructions aux élèves pour obtenir l'uniformité de vue et de conduite. — Prédications extraordinaires.

3. Communion Réparatrice comme moyen d'arriver à la Communion fréquente.

4 Le règlement de la maison doit faciliter l'accomplissement de ce devoir.

5. Faciliter la confession.

6. L'éducation eucharistique dès la première Communion.

Mgr Dubois parle ensuite de la triste situation actuelle des petits séminaires en France : un exemple, à Verdun, ajoute Monseigneur, le petit séminaire comptait 150 élèves, il y a vingt ans ; j'en ai maintenant 46. Les familles chrétiennes n'ont plus assez de foi pour envoyer leurs enfants dans nos petits séminaires ; elles redoutent la vocation ecclésiastique.

M. l'abbé NIEDERGANG, professeur au collège de la Malgrange (Nancy), présente un rapport sur *la communion fréquente dans les collèges autres que les petits séminaires.*

Les principaux point traités sont :

1. Nécessité de la communion fréquente dans ces maisons :

a) pour donner aux élèves des habitudes chrétiennes qui résistent aux dangers de l'indifférence religieuse qui les menacent plus tard ;

b) Pour les amener à donner le bon exemple aux classes inférieures.

2. Moyens de promouvoir la communion fréquente dans ces collèges :

a) Respecter la liberté individuelle : pas de communions générales imposées — Contrôle très discret de la réception des sacrements ;

b) faciliter la communion fréquente par le règlement ;

c) profiter de la confession pour y pousser.

3. Dispositions requises — Insister surtout sur l'intention droite.

4 Moyens d'assurer la persévérance tant pendant les vacances qu'après la sortie du Collège

M. l'abbé NIEDERGANG fait suivre ce rapport d'une note où il montre combien les professeurs et directeurs d'instruction sont plus avantagés par les circonstances que les prêtres du ministère, pour promouvoir la communion fréquente et quotidienne des jeunes gens, et la conclusion est bien qu'ils seraient inexcusables s'ils n'entraient pas délibérément dans cette voie que le Pape leur montre et où il les invite à marcher.

(fin.)